

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Cross ITEC-BOISFLEURY pour les enfants malades du CHU

ÉTÉME'DI 13 DECEMBRE 2014

Chèque à l'ordre d'itec-Boisfleury - Cross des Enfants Malades

Réserve N° Dossard

**Comité d'entreprise (9h00)**

**8€**  Podium à 10h30

**8€**  (partic. ss dossier)

**Podium à 12h30**

**Marche de 5 KMS (8h30)**

**8€**  Podium à 12h30

**5€**  Podium à 12h30

**5€**  Podium à 12h30

**2€**  Podium à 12h30

**2€**  Podium à 12h30

**Grand Public (11h)**

**5€**  Podium à 12h30

**Jeune (11h15)**

**2€**  Podium à 12h30

**P'tits Coureurs - 9 ans (11h45)**

**2€**  Podium à 12h30

**Enfants 10-13 ans (12h00)**

**2€**  Podium à 12h30

Ecrire en lettres majuscules pour éviter toute erreur de dossier. Merci

NOM.....

Prénom .....

Adresse.....

Code Postal .....

Ville.....

SEXE :  M  F Date naissance : .....

TEL : .....

\_\_\_\_\_  
Nom du Comité d'Entreprise .....

IMPERATIF :

Licence Athlétisme N° .....

ou certificat médical Obligatoire de moins de 1 an à joindre à ce bulletin

Copie obligatoire

\_\_\_\_\_  
Signature obligatoire

Je déclare avoir pris connaissance du règlement (également sur notre site [www.itecboisfleury.fr](http://www.itecboisfleury.fr)).

J'accepte et dégage la responsabilité des organisateurs, en cas d'accidents ou dommages corporels subis pendant ou après l'épreuve.

En cas d'enfant mineur j'autorise mon enfant à participer au cross.

Fait à \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / 2014  
Le : \_\_\_\_\_

Signature obligatoire

Organisé par les étudiants d'ITEC BOISFLEURY

Parrainage : Club Panathlon Grenoble-Alpes

Lycée Professionnel et d'Enseignement Supérieur

Éac Pro - 3T5 - Posti BTS

76, Grande Rue

B.P. 37

38700 LA TRONCHE

Tél. : 04 76 90 12 36 - Fax : 04 76 18 94 99

E-mail : contact@itecboisfleury.fr



[www.itecboisfleury.fr](http://www.itecboisfleury.fr)

## REGLEMENT

### ARTICLE 1

La cross Boisfleury au profit des enfants malades du CHU de Grenoble se compose de 6 courses :

- La course Comités d'Entreprise de 7 Km à 9h00, ouverte aux personnes nées en 1996 et avant (catégorie Juniors, Espoirs, Séniors et Vétérans) qui courront avec les membres de leur entreprise

#### → La Marche

de 5 Km à 8h30

- La course Grand Public de 7 Km à 11h, ouverte aux personnes nées en 1996 et avant (catégorie Juniors, Espoirs, Séniors et Vétérans) qui courront en individuel ou en famille.

#### → La course Jeune de 5 Km à 11h15, pour les enfants nés de 1997 à 2000 (catégorie Cadets et Minimes)

de moins d'1 Km à 11h15, ouverte aux enfants nés en 2005 et après (Catégorie Ecole d'athlétisme) 2 départs : 0-5 ans et 6-9 ans.

de 2 Km à 12h00, ouverte aux enfants nés en 2001 à 2014 (catégorie Poussins et Benjamins)

Pour les courses de 7 kms et de 5 kms, fournir un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins de un an à la date de la course, ou une photocopie de licence d'athlétisme.

Une autorisation parentale est demandée pour les mineurs.

### ARTICLE 2

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L231-2 du code du sport, que les participants :

- Sont titulaires d'une licence athlétisme délivrée par la FFA.

- Pour les non-adhérents à la FFA, qui le soient titulaires d'un certificat officiel de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, durant de moins d'un an.

Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur et tant que justifiants en cas d'accident. Aucun autre document ne sera pris en compte pour univer le présent arrêté.

### ARTICLE 3

Les inscriptions devront être envoyées à TTEC-BOISFLEURY, 76 Grande Rue - 38700 LA TRONCHE.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone, ni par mail.

### ARTICLE 4

Le retournement des dessacs aura lieu le jour de la course à partir de 8 h 00.

### ARTICLE 5

**Droits à l'image:** tout courant autorisé capteraient les organisateurs du Cross pour les enfants malades du CHU de Grenoble ainsi que les événements tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourra apparaître, pas à l'occasion de sa participation à la course.

### ARTICLE 6

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile soumise auprès de l'assurance Mutualité St Christophe. Les licenciés bénéficiant des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

### ARTICLE 7

Les résultats de chaque course seront affichés le 15 décembre à partir de 12 heures à :TTEC-BOISFLEURY 76 GRANDE RUE 38700 LA TRONCHE et sur le site Internet du lycée, [www.tec-boisfleury.fr](http://www.tec-boisfleury.fr).

Le CE ayant le plus grand nombre d'inscrits recevra un trophée.

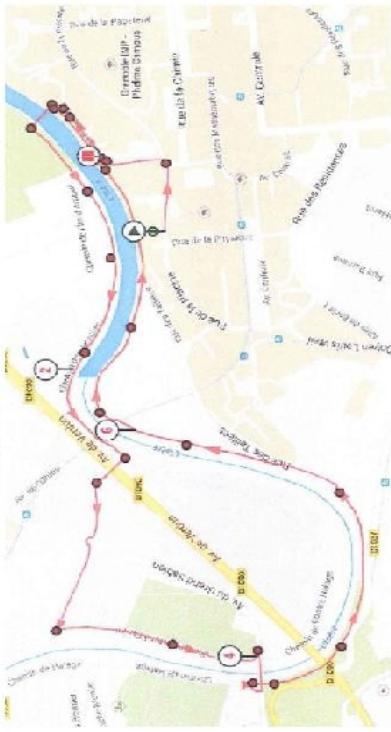
Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes de chaque course seront récompensés.

### ARTICLE 8

Cour avec des chiens, des vélos, des rollers ou autres engins mécaniques est interdit. Le dossier devra être fixé sur le point de départ du parcours, la puce de chronométrage attachée à la chausseure.

Service de secours sur le parcours

## PLAN



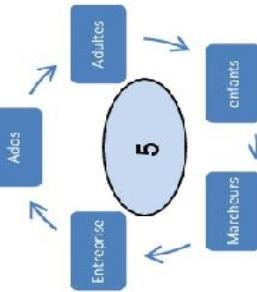
Ravitaillement à l'arrivée



Vestiaire



Garderie



Chronométrage professionnel



Parcours terre et asphalté



Servise de secours sur le parcours